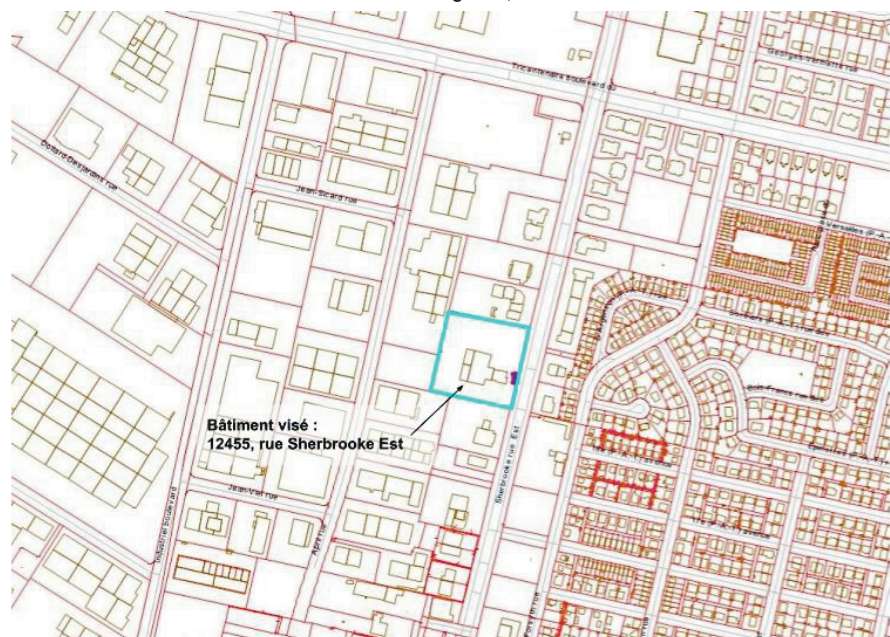


## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION - NUMÉRO 3003121234

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné, qu'un permis de démolition a été demandé pour un **bâtiment commercial** situé au **12455, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) - District de Pointe-aux-Trembles**, tel qu'identifié au plan ci-contre, et le Comité d'étude des demandes de démolition étudiera la demande, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07-30019)*.

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, la séance du comité de démolition se



tiendra à distance, **le jeudi 10 mars 2022, à 18 h 30**. Un enregistrement audiovisuel de la séance sera par la suite publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Toute personne peut transmettre son opposition, ses commentaires ou ses questions par écrit relativement à la demande de démolition no **3003121234** du **12455, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) - District de Pointe-aux-Trembles**, au plus tard le **jeudi 3 mars 2022, avant 23 h 59** de la manière suivante :

- Par courriel, en indiquant dans l'objet « **Consultation écrite – Démolition au 12455, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) - District de Pointe-aux-Trembles** », à l'adresse suivante: [greffe-rdp-pat@montreal.ca](mailto:greffe-rdp-pat@montreal.ca)
- Par la poste, à l'adresse suivante :

**Consultation écrite – Démolition du 12455, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) - District de Pointe-aux-Trembles**  
**Secrétaire d'arrondissement**  
**12090, Rue Notre Dame-Est**  
**Montréal (Québec), H1B 2Z1**

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le jeudi 3 mars 2022**, pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel et le sujet afin qu'il soit possible de la contacter. Les réponses aux questions reçues seront transmises avant le traitement de la demande de démolition.

Fait à Montréal, le 16 février 2022

Le secrétaire d'arrondissement  
 Me Joseph Araj